

Deux jours plus tard, M. Clark et le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, M. Otto Jelinek, ont conjointement réaffirmé que le Canada appuyait la politique du Commonwealth concernant la limitation des relations sportives avec l'Afrique du Sud, et ils ont réitéré les lignes directrices établies pour aider les associations sportives à interpréter cette politique."⁸

Lorsque Pretoria a décrété l'état d'urgence le 21 juillet 1985, le secrétaire d'État intérimaire aux Affaires extérieures, M. James Kelleher, a réagi en déclarant que "le gouvernement canadien ne peut que condamner vigoureusement l'utilisation de mesures répressives pour faire taire les protestations contre l'injustice et l'inégalité". Il a répété "l'appel lancé au gouvernement de l'Afrique du Sud pour que ce dernier brise le cercle de la violence, abandonne la répression et s'associe sincèrement et sur un pied d'égalité avec tous les Sud-Africains"⁹.

Peu après, dans une allocution prononcée devant la Royal Commonwealth Society, M. Clark a déclaré : "Le gouvernement du Canada demande instamment à l'Afrique du Sud de mettre fin aux arrestations et aux détentions préventives de ceux qui ont organisé des protestations non violentes ou qui y ont participé. L'emprisonnement de centaines de personnes ne constitue pas le moyen idéal d'amorcer un dialogue... C'est d'abord avec les leaders qui ont la confiance de la communauté noire qu'il faut engager un dialogue sérieux," de continuer M. Clark, "la libération de Nelson Mandela et sa participation à un tel dialogue constitueraient un pas important vers la confiance et la réforme pacifique."¹⁰

Le 14 août 1985, le gouvernement a annoncé qu'il rappelait son ambassadeur à Pretoria pour fin de consultation, en prévision des discussions avec des représentants du monde des affaires, prévues pour le mois de septembre. M. Clark a également apporté des éclaircissements à propos de la décision qu'avait prise le gouvernement d'accepter les lettres de créance du nouvel ambassadeur de l'Afrique du Sud. Il a souligné que

⁸ Gouvernement du Canada, Communiqué de presse, 85/103, 8 juillet 1985.

⁹ MAE, Communiqué, 85/112, 23 juillet 1985.

¹⁰ MAE, Déclarations et discours, 85/6, 29 juillet 1985.